

1. DE QUOI BLANQUER EST-IL LE NOM ?

AXEL TRANI

La nomination de Jean-Michel Blanquer au ministère de l'éducation nationale a surpris. Très connu dans les cercles du ministère de l'éducation nationale, il ne l'était nullement du grand public.

Le choix du nouveau président de la République était tout à fait conscient. Sa signification doit être interrogée.

Le parcours du nouveau ministre est instructif. Il mérite une analyse attentive. Le ministre a évoqué ses idées dans de nombreuses publications et le programme présidentiel de Macron est aussi une référence utile. Sa politique n'apparaît pas comme une surprise. La méthode de Jean-Michel Blanquer, les personnes dont ils s'entourent, apportent des éclairages importants sur l'entreprise en cours.

UNE NOMINATION TRÈS SYMBOLIQUE

Le ministère de l'éducation nationale est un des plus importants en France. Cela tient à plusieurs facteurs.

L'école a été depuis la révolution jusqu'aux lois de Jules Ferry, entre 1882 et 1885, au centre de l'affrontement entre l'Église catholique, attachée à la royauté et au statut officiel de la religion catholique, et la république. Instituant l'école primaire gratuite, laïque et obligatoire, les lois dites Ferry puis la loi Goblet de 1881, 1882 et 1886 ont été un moment décisif dans la consolidation de la 3^e République. L'enseignement privé a été jusqu'en 1984, moment où le gouvernement à dominante PS abandonne le projet de service public unifié de l'éducation nationale, un domaine d'affrontement politique majeur. De nos jours, le sujet reste

sensible et l'enseignement privé joue de fait un rôle considérable pour contourner les règles égalitaires qui devraient présider à l'affectation des élèves.

L'élaboration des programmes, le choix de telle ou telle méthode d'apprentissage de la lecture, le regard sur le monde en dehors de la France, sur l'histoire de notre pays, sur la colonisation, le nombre d'heures accordées à telle discipline, la question du redoublement, celle de la discipline, voire du port de l'uniforme, les relations avec le monde économique, sont tous sujets à affrontement. Le débat sur l'école est d'autant plus constant que l'expertise, l'enquête, le travail de terrain construit, étayé et soumis à critique, ne sont en rien considérés comme des préalables à l'intervention dans le champ public.

En quelque sorte, à chacun son école. Il est loisible à toute personne de partir de son expérience, voire de souvenirs incertains, et d'en tirer des conclusions à portée générale.

L'école est, de plus, bousculée par les débats identitaires qui pèsent depuis des décennies sur la vie politique française avec une accélération depuis le quinquennat Sarkozy. L'interdiction de signes religieux ostentatoires ou prosélytes à l'école a fait l'objet d'une loi en 2004; Sarkozy, Le Pen et d'autres ont défendu l'extension de cette règle à l'enseignement supérieur; la possibilité que des écoles privées musulmanes s'ajoutent à celles, en très petit nombre, qui fonctionnent, provoque de vives réactions à droite mais aussi dans d'autres milieux.

L'éducation nationale tire aussi son importance de la promesse qu'elle porte. Là où les gouvernants excipent souvent de la mondialisation ou de l'Europe pour se défaire, nier leurs responsabilités, l'école devient, par contraste, un domaine où ils disposent d'une large marge d'initiative. Dans le discours dominant, les mutations économiques sont inévitables, de nombreux

emplois condamnés à disparaître, mais l'école permet de préparer aux mutations, d'apprendre à apprendre, d'acquérir des compétences transversales mobilisables pour passer d'un emploi à un autre.

L'école doit aussi réduire les inégalités – elle n'y parvient guère – là où le capitalisme actionnarial les exacerbe. De nombreux dispositifs ont été mis en place en ce sens et ils font toujours l'objet de discussions serrées quant à leur pertinence, leur efficacité et leur légitimité (ne créent-ils pas des inégalités ou des effets d'aubaine là où ils se prétendent équitables?).

Chargée de former le citoyen, l'école se voit de plus sommée d'intervenir dans de nombreux domaines qu'elle ne traitait pas comme tels avant : mémoire de la déportation, développement durable, éducation aux médias, éducation au goût, antiracisme...

L'école, c'est aussi un budget considérable. Service public national, l'essentiel de ses personnels sont rémunérés par l'État. 70 milliards d'euros, c'est 15 % du budget de l'État et sensiblement plus hors remboursement de la dette. L'école emploie de l'ordre d'un million d'agents et 200 000 de plus avec l'enseignement supérieur, soit la moitié des emplois de la fonction publique d'État.

Ces agents constituent un électorat important, longtemps acquis à la gauche¹, aujourd'hui plus instable. Ils ont une influence sur les comportements politiques des parents avec lesquels ils ont de fréquentes relations : ils peuvent valoriser ou pas l'action des pouvoirs publics, nationaux ou locaux. Ils sont représentés par un syndicalisme très spécifique où se côtoient des organisations largement ou totalement propres à l'éducation

1. Le mot « gauche » est ici utilisé par souci de faciliter la rédaction. Il n'emporte aucun jugement sur la politique affectivement menée par certains gouvernements qui s'en réclamaient, dont on sait qu'elle a souvent penché très à droite.

nationale et des syndicats appartenant aux principales centrales interprofessionnelles. Les agents du ministère, et surtout les enseignants, sont très nombreux parmi les élus locaux : 7,4% d'entre eux étaient enseignants et 11,8% de ceux qui étaient alors des conseillers généraux². La même surreprésentation peut être retrouvée parmi les maires.

L'éducation nationale, c'est également l'origine d'un ensemble d'entreprises de l'économie sociale et solidaire – mutuelles, coopératives par exemple.

Parmi les mouvements sociaux, les mouvements lycéens sont à surveiller de près par tout gouvernement car ils suscitent une sympathie spontanée. De plus, il est parfois difficile pour le pouvoir en place d'identifier des interlocuteurs représentatifs pour, le cas échéant, acter les concessions qui permettront de sortir de la crise. Ces mouvements sont fréquents. À titre d'exemple : Mai 68, 1973 contre la loi Debré et les sursis au titre du service national, 1990 et le mouvement « Du pognon pour l'éducation », 2005 contre la réforme Fillon, 2006 contre le CPE, 2009 contre la réforme Darcos...

Tous ces facteurs ont conduit les gouvernements, de droite ou de gauche à retenir presque toujours des politiques à forte légitimité électorale et/ou partisane pour occuper ce ministère. Le choix n'a pas été de faire appel aux « élites » issues de la « société civile ». Un même tropisme peut être observé au ministère de l'intérieur où l'utilisation des forces de l'ordre et les relations avec les élus locaux sont décisives.

Dans beaucoup d'autres domaines de l'action publique, les choix ont été parfois différents. À titre d'exemples, et en se limitant à la 5^e République :

- au ministère des affaires étrangères, des diplomates de carrière comme Jean Sauvagnargues ou Louis de Guiringaud, voire Dominique de Villepin ;

2. Source : *Pouvoirs locaux, les cahiers de la décentralisation*, 2011.

- à la santé, Simone Veil ou Jean-François Mattei,
- À la culture, des administrateurs d'institutions théâtrales ou de festivals tels Michel Guy, Catherine Tasca ;
- à la défense, Pierre Guillaumat, Jacques Soufflet, André Giraud ;
- aux finances, Wilfrid Baumgartner, Jean-Pierre Fourcade, Christian Sautter, Francis Mer, Thierry Breton, Christine Lagarde, Emmanuel Macron. Le passage par l'industrie ou la banque est fréquent dans les gouvernements de droite.

Le Parti socialiste, puisqu'il a toujours détenu le portefeuille de l'éducation quand la gauche était au pouvoir, a systématiquement nommé des dirigeants importants : Alain Savary, Jean-Pierre Chevènement, Lionel Jospin, Jack Lang, Claude Allègre (avec un profil particulier, scientifique président du comité des experts du PS), Vincent Peillon, Benoit Hamon et Najat Vallaud Belkacem.

Pour la droite, les choix sont un peu différents :

- les politiques choisis sont parfois de moindre poids – Pierre Sudreau, Christian Fouchet, Gilles de Robien, Luc Chatel ;
- il a plusieurs fois été fait appel à des « techniciens ».

Le profil de ces « techniciens » n'est pas uniforme. Il est loisible de distinguer :

- des fonctionnaires comme Lucien Paye (ministre de 1961 à 1962 et diplomate) ou René Haby (ministre de 1974 à 1978, qui a exercé des responsabilités très différentes – instituteur, professeur agrégé, proviseur, chargé de cours à l'université, directeur de la pédagogie au ministère et recteur) ou encore Luc Ferry ou Xavier Darcos, tous les deux enseignants, le second ayant dirigé le cabinet de François Bayrou quand celui-ci était ministre de l'éducation nationale ;
- un cas à part, celui de Christian Beullac, ministre de 1978 à 1981, polytechnicien, avant une carrière dans

l'industrie chez Renault et un passage de deux ans au ministère du travail.

Jean-Michel Blanquer se rapproche un peu de René Haby car, comme nous le verrons infra, il a, après une carrière universitaire, été recteur et directeur général d'administration centrale. Mais les responsabilités des rectorats sont plus importantes aujourd'hui. De plus, le nouveau ministre a écrit plusieurs livres visant explicitement à intervenir dans les choix éducatifs. Sa proximité avec l'Institut Montaigne, d'inspiration patronale, est aussi nouvelle.

Un rapprochement historique, qu'il ne faut bien sûr pas prendre littéralement, apparaît ici utile. À deux reprises, en 1940 et au début de la république gauloise, la classe dominante a largement transformé son personnel politique :

- en 1940, après l'instauration du pouvoir vichyste, le plus remarquable n'était pas tant l'avènement d'activistes des diverses extrêmes droites que celle de hauts fonctionnaires ou cadres du secteur privé, issus des meilleures écoles et très marqués à droite, élitistes, épris d'ordre et de rationalité ;
- le début de la 5^e République voit le renforcement du pouvoir exécutif et l'arrivée de ministres dits techniciens comme Pierre Guillaumat aux armées, Maurice Couve de Murville aux affaires étrangères, Jean-Marcel Jeanneney à l'industrie et au commerce ou Bernard Chenot à la santé publique.

S'agissant de nos voisins européens, deux observations peuvent être faites :

- le gouvernement de techniciens a parfois été une étape dans l'éviction des communistes au moment de l'entrée en guerre froide ;
- en Grèce et en Italie, en 2010-2011, des gouvernements supposés techniques ont été des acteurs importants des politiques d'austérité renforcée.

Dans un contexte de très fort discrédit du personnel politique, le macronisme a renouvelé la composition du gouvernement. Les ministres dits «techniciens» ou «experts» et sans légitimité politique et partisane sont d'autant plus nombreux que Macron entend faire jouer à plein la présidentialisation – monarchisation : Muriel Pénicaud ex-DRH au travail, Florence Parly cadre dirigeant à la défense, Agnès Burzyn médecin à la santé, à titre d'exemples. En revanche, ce n'est pas vrai des ministères financiers confiés à des politiques de droite (Bruno Le Maire et Gérard Darmanin) pour diviser celle-ci et donner des gages à l'oligarchie.

UN PARCOURS QU'IL FAUT CONNAÎTRE

Né en 1964, Jean-Michel Blanquer a une formation philosophique et, surtout, juridique. Docteur et agrégé en droit (il s'agit d'une agrégation dite de l'enseignement supérieur qui donne vocation à enseigner en université), il a pris en 1998 la direction de l'Institut des hautes études d'Amérique latine où il a exercé jusqu'en 2004. Recteur de l'académie de Guyane de 2004 à 2006, il a ensuite rejoint le cabinet de Gilles de Robien, à l'éducation nationale, avant d'être nommé en 2007 recteur de Créteil, académie qui couvre une partie de la région Ile-de-France. Il a pris en 2009 la tête de la direction générale de l'enseignement scolaire – principale direction du ministère. Évincé en 2012 au moment de l'alternance politique, il s'est porté candidat à la direction de Sciences Po Paris et n'a pas été retenu. Il a pris, en 2013, la direction de l'école supérieure des sciences économiques et commerciales (ESSEC).

Dans ces différents postes, le nouveau ministre a pris de nombreuses initiatives, déployé une grande énergie et su souvent se faire apprécier de ses proches collaborateurs – qui ne partageaient pas toujours ses orientations. Il en est allé différemment des

organisations représentatives des personnels les plus importantes – notamment les syndicats de la FSU.

Jean-Michel Blanquer n'a pas d'engagement partisan connu. Pour autant, il a accédé à des responsabilités importantes sous des gouvernements de droite dont il n'a jamais, y compris *a posteriori*, mis en cause les orientations. Ainsi, dans *Le Monde* qui lui consacrait une page le 22 octobre 2009, il déclarait : «*Dans un pays endetté, les suppressions de postes ne sont certes pas idéales, mais il y a toujours des marges de manœuvre.*» De fait, il a exercé pendant la période dite de la RGPP (révision générale des politiques publiques) au moment du quinquennat Sarkozy. La règle était connue : un fonctionnaire sur deux partant à la retraite n'était pas remplacé. Au total, 80 000 emplois, sur un total de l'ordre d'un million, ont été supprimés dans l'éducation nationale.

De plus, cette baisse des emplois a été obtenue en partie par la «mastérisation» de la formation des maîtres. Celle-ci a posé le principe, pertinent en lui-même, des cinq années d'études avant le recrutement et l'entrée dans la profession. Mais, avant la création des ESPE (écoles supérieures du professorat et de l'éducation) par la loi du 8 juillet 2013 d'orientation de l'école, ces cinq années étaient assurées à l'université sans rémunération des étudiants et avec très peu de stages. À peine recruté, le nouvel enseignant devait assurer un service plein alors que ses obligations de service n'étaient que de 40% avant. En externalisant la formation vers les universités et en privant les nouveaux enseignants du temps de formation et de réflexion sur leur pratique professionnelle auquel ils devaient pouvoir prétendre, la «mastérisation» a supprimé d'un seul trait 16 000 emplois et dévasté la formation initiale des enseignants.

Dans ses fonctions antérieures, le nouveau ministre a mené des politiques dont certaines ont été très médiatisées ou sont reprises aujourd'hui :

- la «mallette des parents» qui proposait aux parents des réunions pour mieux accompagner leurs enfants et mieux comprendre le fonctionnement du collège ;
- la «cagnotte» des élèves qui prévoyait un intéressement des élèves qui liait leur assiduité et le financement de projets. Cette initiative a suscité beaucoup d'opposition et a été abandonnée ;
- les internats dits d'excellence ;
- les évaluations.

Des initiatives comme celle de la «mallette des parents», dont l'évaluation par l'école d'économie de Paris est plutôt positive quant au comportement des élèves et à l'ambition de leurs choix d'orientation, peuvent présenter un danger : celui d'externaliser la difficulté scolaire, de la renvoyer largement à l'environnement social et familial et, ainsi, de ne pas se centrer sur ce qui se passe dans la classe.

Les internats d'excellence³ étaient un projet financé par le fonds d'expérimentation de la jeunesse dont la création s'inscrivait dans les suites des initiatives de Martin Hirsch, haut commissaire à la jeunesse sous Sarkozy. Le nouveau ministre s'y est d'abord investi en tant que recteur de Créteil : il a lancé l'internat d'excellence de Sourdu dans des locaux militaires sans l'accord de la région en charge des lycées. Devenu DGESCO, il a lancé d'autres projets du même type. Il est exact que l'internat peut répondre aux nécessités

3. Les appréciations qui suivent s'appuient sur le rapport de l'inspection générale de l'éducation nationale (IGEN) et de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR) *La Mise en place des premiers internats d'excellence* de 2011 ; celui des mêmes inspections générales et de l'inspection générale de l'administration (IGA) *Modalités d'intégration des internats d'excellence dans une politique renouvelée des internats au service de la réussite des élèves* de 2013 et le rapport de 2013 J-PAL Europe (il s'agit du laboratoire d'action contre la pauvreté, réseau de chercheurs dans des universités de différents pays) et institut des politiques publiques *Internats d'excellence : les enseignements de Sourdu*, 2013.

de la géographie, à la rareté de certaines formations, à des moments de la vie de certains adolescents. Il peut aussi donner une opportunité de bénéficier d'ouvertures sociales et culturelles. Mais les internats promus par Jean-Michel Blanquer posaient d'autres problèmes : leur optique était méritocratique ; ils mobilisaient des moyens importants, de beaucoup supérieurs à ceux des élèves externes ou internes ailleurs (de l'ordre de 19 000 euros par élève et par an à l'internat d'excellence de Sourduin contre une moyenne de 10 487 selon l'étude de l'institut des politiques publiques), au profit d'élèves souvent venus d'établissements scolaires des quartiers populaires dont leur départ risquait d'accroître les difficultés. De fait, cela revenait à conforter dans une situation défavorable une majorité et à proposer à une minorité une « excellence » dont la face cachée est la paupérisation de l'école dans les zones les plus défavorisées. C'est la logique des « exceptions consolantes » que stigmatisait il y a plus d'un siècle Ferdinand Buisson, un des fondateurs de l'école républicaine.

Jean-Michel Blanquer a mis en place des évaluations en CE1, CM2 et 3^e comme DGESCO. Ces évaluations ont été supprimées en 2012. Dans *L'École de demain*, le nouveau ministre juge cette suppression « catastrophique ». En tant que telles, les évaluations ne sont pas condamnables. Mais elles doivent être claires quant aux finalités poursuivies ; reconnaître leurs limites et ne surtout pas polariser l'action des maîtres au risque de la distordre ; de plus, il ne faut pas confondre les différents types d'évaluation.

Sur ces points, le nouveau ministre a été pris en défaut. En 2015, le numéro 86-87 de la revue *Éducation et formations*⁴ faisait remarquer que les « évaluations Blanquer » avaient comme but d'évaluer les enseignants

4. C'est la revue de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère.

et pas seulement les acquis des élèves. Dès 2009, la DEPP avait mis en garde contre les résultats faussés selon que les écoles avaient été ou non suivies par un inspecteur chargé du contrôle qualité et aussi selon les secteurs de scolarisation.

De plus, le haut conseil de l'école, instance créée par la loi dite Fillon du 23 avril 2005, avait sévèrement critiqué ces évaluations dans un rapport de 2011⁵ : ces évaluations confondaient une évaluation du système éducatif et une évaluation de sa classe par le maître ; en CM2 et en 3^e, la fiabilité n'en était pas assurée et la manière de renseigner les rubriques n'était ni contrôlée ni harmonisée ; en 3^e, la pratique de la compensation entre les exercices pour que les élèves obtiennent le socle de connaissances et de compétences n'était pas prise en compte.

Dernier point notable qui sera ici évoqué : les liens étroits du nouveau ministre avec l'Institut Montaigne⁶. Créé en 2000 par Claude Bébéar, à l'époque patron d'Axa et souvent présenté comme une sorte de parrain de capitalisme français, et financé quasi exclusivement par les entreprises, l'Institut Montaigne intervient activement dans le champ politique et notamment pour l'éducation et la formation. Le nouveau ministre indique d'ailleurs, à la page 13 de son dernier livre, que celui-ci a été écrit dans le cadre de travaux à l'Institut Montaigne. Il a fait de Fanny Ador, ancienne enseignante puis salariée de l'institut sa conseillère spéciale. Par l'intermédiaire de son satellite Agir pour l'école, dont Jean-Michel Blanquer a été longtemps membre du comité directeur, l'institut finance des expérimentations, par exemple celle de Céline Alvarez vite

5. *Les indicateurs relatifs aux acquis de l'école. Bilan des résultats de l'école.*

6. Les développements qui suivent doivent beaucoup à l'article de *Médiapart*, « Jean-Michel Blanquer, "un conservateur 2.0" à l'éducation nationale » du 2 septembre 2017. Quelques informations sont reprises de *Libération* du 7 juin 2017.

contestée⁷. Pour prendre la mesure de l'état d'esprit de ces milieux, un propos attribué à Laurent Bigorgne, directeur de l'institut, est illustratif: «Il faut pouvoir discuter avec le SNES et le SNUIPP (syndicats majoritaires dans le second et le premier degré), l'UNSA et la CFDT... c'est un milieu où les archéos pèsent beaucoup et ils ne veulent aucun vrai changement.»

DES ORIENTATIONS REVENDIQUÉES

Dans ses livres⁸, le nouveau ministre martèle des thématiques récurrentes: primauté des fondamentaux, autonomie conçue comme un renforcement du pouvoir managérial, apport des sciences cognitives, comparaisons internationales, évaluations.

L'École de demain, sous-titrée «Propositions pour une éducation nationale rénovée», rédigée (voir *supra*) dans le cadre de l'Institut Montaigne avec le soutien d'un groupe d'acteurs et d'experts des questions éducatives, éclaire les projets du gouvernement, notamment sur les contenus, les méthodes managériales et l'évaluation des élèves, avec l'exemple du baccalauréat.

Sur les contenus, l'insistance du ministre sur les fondamentaux va au-delà d'une évidence que chacun pourrait partager. Le ministre regrette les programmes de 2008, tout en affirmant ne pas vouloir y revenir. Ceux-ci avaient été fortement critiqués par les syndicats, par les principales associations complémentaires de l'enseignement et par les organisations de parents. Principalement visés, leur côté mécaniste, l'abandon de la dimension culturelle des enseignements. Pour la maternelle, le rapport de 2011 des inspections

7. C. Alvarez a écrit en ce sens *Les Lois naturelles de l'enfant*, Paris, Les Arènes, 2016. Voir l'article de L. De Cock dans *Médiapart* le 27 mai 2017, «Céline Alvarez, une pédagogie "business compatible"». Cette expérience, qui fait une large part aux neurosciences, en arrive à ignorer le contexte social dans l'explication des parcours scolaires.

8. *L'École de la vie* (2014) et *L'École de demain* (2016).

générales⁹, dont la publication a été longtemps retardée, regrettait la survalorisation de la grande section, le déclassement des activités artistiques, la perte d'autonomie de l'école maternelle par rapport à l'école élémentaire, l'envahissement de l'écrit, la place trop faible de l'oral et l'imposition parfois d'outils d'évaluation transformés en contraintes administratives.

Toujours sur les contenus, le ministre ne veut pas d'un collège unique, en place, dans son principe, depuis 1975. Pour lui, tous les élèves passant en voie professionnelle, sous statut scolaire ou en apprentissage, soit d'un tiers à 40% d'une génération, auraient été préparés à un parcours qu'ils ne suivent pas, puisque le collège serait tourné vers la voie générale et technologique. Il est exact de dire que la culture technologique n'a pas la place qui devrait être la sienne dans les études secondaires et elle devrait d'ailleurs, au-delà de savoir faire, être un véritable objet de culture ce pour quoi elle a une totale légitimité¹⁰. Mais il s'agit ici de tout autre chose : au nom de la diversité des talents et de la personnalisation des parcours, c'est la mise en cause d'un tronc commun qu'il faudrait, au contraire, prolonger. C'est aussi la très réactionnaire acceptation d'inégalités scolaires qui reproduisent l'ordre social. Cela s'est vite traduit dans les annonces du ministre, et notamment la survalorisation de l'apprentissage que le Medef verrait bien commencer à 14 ans.

Le choix serait de donner l'autonomie aux établissements dans les horaires de cours avec un simple volume minimal de 10 heures dans les «savoirs fondamentaux», soit français et mathématiques. Cela s'accompagne d'un éloge des groupes de compétences au sens de groupes de niveau, à partir de travaux d'évaluation menés au

9. *L'École maternelle*, rapport 2011 - 108, 2011.

10. Voir *L'école commune* (2011) par le Groupe de recherche sur la démocratisation scolaire.

Kenya. Ces groupes présentent des risques alors que les classes hétérogènes sont les plus en mesure d'assurer des progrès pour tous.

Dans le domaine managérial, c'est une régression considérable, une caporalisation des enseignants que propose le ministre.

Certes, des analyses méritent considération. Ainsi, le ministre déplore la faible culture du travail en équipe alors même que celui-ci est reconnu par le Code de l'éducation et qu'existent conseil des maîtres, conseil d'école, conseil pédagogique. Il fait remarquer que la définition hebdomadaire du temps de service est trop rigide car elle est centrée sur l'enseignement en classe et ne comporte rien sur l'orientation, l'aide individuelle, l'évaluation de l'élève, les rencontres avec les parents. Il se prononce aussi pour un repérage précoce des futurs enseignants qui bénéficieraient de bourses, ce qui élargirait le vivier de recrutement et serait favorable aux étudiants d'origine populaire.

Mais l'objectif essentiel est de renforcer la hiérarchie bureaucratique au détriment de la liberté pédagogique, qui est vue comme un danger, un facteur de désordre, un obstacle à l'extension des seules méthodes légitimes qu'une évaluation transparente permettrait de distinguer.

À l'école élémentaire, le scénario optimal modifierait le statut de l'école. Enjeu central : les missions du directeur d'école qui deviendrait le responsable hiérarchique des professeurs.

Au collège et au lycée, le ministre veut faire du chef d'établissement un véritable responsable à la tête d'une équipe rapprochée composée de cinq à dix personnes : adjoint, gestionnaire, professeurs en charge des principales disciplines, conseillers principaux d'éducation, infirmière et assistante sociale, documentaliste.

Pour Jean-Michel Blanquer, « les barèmes d'avancement

privilégient l'ancienneté au détriment des compétences ou des spécificités des postes d'affectation».

Le ministre pense qu'il faut s'appuyer, pour les affectations, sur les solidarités et les amitiés qui ont pu se nouer au cours des études et de l'entrée progressive dans le métier.

La durée «normale» de présence dans un établissement serait fixée à cinq ans. Comme dans l'enseignement privé et la fonction publique territoriale, le concours pourrait être une habilitation à enseigner avec recrutement par les chefs d'établissement. Ceci favoriserait cohésion et adhésion au projet d'établissement. En clair, des enseignants pourraient réussir le concours et ne pas trouver de poste faute d'être retenus par le chef d'établissement. Combien de temps la situation pourrait-elle durer? Est-il concevable qu'elle se pérennise? *Quid* de la rémunération des enseignants concernés mis dans l'impossibilité d'assurer leur service? Le ministre est muet sur ces sujets et n'a guère été interrogé dessus ce qui est regrettable.

Un vieux cheval de bataille de la droite revient aussi: l'évaluation des enseignants par le seul chef d'établissement. Aujourd'hui, un enseignant du second degré est évalué pour la partie administrative par le chef d'établissement et pour la partie pédagogique par son inspecteur de discipline. Déjà, à l'époque de Sarkozy, la droite avait voulu donner plein pouvoir au chef d'établissement en négation de la spécificité du savoir dispensé par l'enseignant. Symbole fort: le décret était sorti au lendemain de la défaite de Sarkozy en 2012. Pertinemment, le ministre Peillon l'avait immédiatement abrogé. Dans les projets actuels, l'inspecteur aurait un simple rôle de conseil sur les enjeux disciplinaires. L'évaluation des enseignants serait davantage corrélée aux résultats de leurs élèves, ce qui, sur le principe, n'est pas scandaleux mais d'une part, suppose un outillage incontestable

bien difficile à obtenir dans ce domaine, d'autre part entre en contradiction avec le travail en équipe que le ministre prétend promouvoir et reconnaître. Dans un travail collectif, il est naturellement difficile de faire la part de ce qui est attribuable à chacun. Le ministre va même jusqu'à vouloir créer une part de rémunération variable selon la performance.

Concernant le baccalauréat, la proposition est de le réduire à quatre matières en contrôle terminal avec une évaluation en contrôle continu pour le reste. Les arguments avancés sont souvent le coût de l'examen, pourtant bien faible à l'échelle du budget du ministère, ou encore son poids sur la scolarité avec réduction de la durée des études. Mais n'est même pas mentionné le dossier éclairant établi sur le sujet par le conseil national de l'évaluation du système scolaire (CNESCO)¹¹. En fait, le baccalauréat, en tant qu'évaluation externe finale de la formation secondaire, est de plus en plus adopté dans les pays de l'OCDE. Il augmente le niveau scolaire général et réduit les inégalités de résultat entre élèves. C'est particulièrement vrai des établissements scolarisant des élèves des catégories populaires qui sont conduits à se montrer plus ambitieux que s'ils s'adaptent sans cadre national à un environnement plus difficile. Plus de contrôle continu saperait cet acquis. C'est une idée démagogique et pernicieuse.

PROGRAMME, MÉTHODE, DÉCISIONS ET ENTOURAGE : LE « NOUVEAU MONDE » EN ACTE

Les couloirs bruissaient, pendant la campagne présidentielle, de la possible nomination de Jean-Michel Blanquer en cas de victoire de François Fillon. Celle d'Emmanuel Macron lui aura servi de tremplin. Comment les connexions se sont-elles établies ? Pas de

11. Dossier de synthèse 2016.

vérité avérée dans ce domaine mais, une fois de plus, l'Institut Montaigne pourrait donner la clé. *Mediapart* a révélé, le 7 avril 2016, que le mouvement En marche, alors dans ses premiers jours, était hébergé au domicile privé du directeur de l'Institut Montaigne. La convergence avec le ministre, qui a écrit son dernier livre dans le cadre d'un groupe de travail de l'institut (voir supra) est patente. Le programme de Macron¹² mentionne l'autonomie des équipes éducatives avec évaluation, l'accompagnement après la classe, la «modernisation» du baccalauréat avec quatre épreuves obligatoires à l'examen final et le contrôle continu pour le reste (sur ce sujet, c'est très exactement la position du ministre). La seule mesure importante que ne mentionne pas *L'École de demain*, c'est la réduction à douze élèves par enseignant de la taille des 12 000 classes de CP et de CE1 en zone d'éducation très prioritaire (les «REP» et «REP +»)¹³. Sans doute faut-il y voir un «marqueur de gauche».

Très présent sur le front médiatique dès sa nomination, contrairement à de nombreux autres ministres, Jean-Michel Blanquer a souvent flatté un électorat conservateur : autorité, apprentissage de la Marseillaise au CP, qui existe déjà ; droit au redoublement, qui existe aussi et est inefficace et même nuisible le plus souvent, ou encore dénonciation de la méthode dite globale d'apprentissage de la lecture, qui n'est plus pratiquée, éloge de l'uniforme.

Sur le fond, il a vite remis en cause deux des principales mesures du quinquennat précédent : la réforme du collège et celle des rythmes scolaires. Il a également mis en place le dédoublement des classes de CP, dans

12. Il s'agit de la version de 32 pages.

13. Ce sont des territoires où les difficultés scolaires et sociales sont plus fortes qu'en moyenne et où des moyens humains, financiers ou des initiatives pédagogiques sont mobilisés. Sous diverses formes, la politique existe depuis 1982.

un premier temps dans une partie de l'éducation prioritaire. Ceci appelle plusieurs remarques.

La réforme du collège a promu une interdisciplinarité mal maîtrisée. Elle a mis les disciplines en concurrence en accroissant la part des heures dont l'utilisation est décidée par l'établissement. Ce sont aussi les établissements qui se trouvent davantage en concurrence. Le recul du cadrage national ouvre la voie à des exigences différentes selon les milieux sociaux : plus fortes chez les favorisés, moins chez les autres. Quant aux langues anciennes, elles ont perdu du terrain.

Le nouveau pouvoir a assoupli les thématiques auxquelles devait se référer l'interdisciplinarité. Il a également pris des mesures en faveur des classes bilangues (enseignement de deux langues étrangères dès la 6^e)¹⁴ et des langues anciennes. Il a ainsi répondu aux préoccupations de nombreux enseignants brutalisés par le passage en force de cette réforme en 2015 et aussi d'une frange conservatrice du corps enseignant. Mais il ne répond en rien aux exigences d'un collège de la réussite commune. À ce sujet, il est remarquable que la question de la sectorisation scolaire soit totalement absente du discours du ministre. Il faut reconnaître qu'avec une excessive prudence, la précédente ministre avait engagé, en collaboration avec des conseils départementaux, une expérience de sectorisation élargie pour faire reculer la ghettoïsation de certains collèges. Rien de tel aujourd'hui.

Emblématique du précédent quinquennat, la réforme des rythmes scolaires, brutalement menée avec peu de prise en compte du terrain, se solde par un échec cinglant. La présidence Sarkozy avait réduit le temps de

14. Ces classes avaient été en partie supprimées car le gouvernement Valls faisait valoir qu'avec la réforme du collège, tous les élèves auraient une seconde langue dès la 5^e et non plus la 4^e. Il justifiait ainsi la suppression de classes bilangues en 6^e.

scolarisation. Au lieu de rétablir les heures perdues, le ministre Peillon s'est lancé dans une expérimentation hasardeuse, donnant la main aux mairies sur le périscolaire. Ainsi, des activités très variables selon la richesse et les choix politiques de villes, parfois payantes (!!!) et toujours facultatives, ont été proposées aux élèves là où il aurait fallu rétablir des heures d'enseignement obligatoires et gratuites pour tous. Le nouveau ministre ne revient en rien sur ces choix néfastes. Au contraire, il élargit la liberté d'action des villes en les autorisant à revenir à la semaine des quatre jours, qui concentre trop les activités. Déjà plus d'un tiers des communes ont fait ce choix et l'austérité dont pâtissent les villes pourrait augmenter ce chiffre (moins de jours d'ouverture génère des économies).

La réduction à douze élèves des effectifs de CP en zone socialement très défavorisée est bien accueillie, dans son principe, par les enseignants et les autres acteurs de l'école. Elle peut être efficace mais sa mise en œuvre appelle plusieurs objections :

- elle suppose des locaux – tout simplement pour dédoubler la classe. Ils n'existent pas toujours : rien dans 14 % des cas à l'échelle nationale et dans près de la moitié des classes en Seine-Saint-Denis où les besoins sont considérables ;
- cette mesure a été prise dans la précipitation. Une fois de plus, le pouvoir macroniste donne la priorité à l'annonce, à l'occupation, du terrain médiatique sur la qualité de la prise en charge des enfants ;
 - elle se fait en partie en diminuant les moyens du remplacement, ce qui posera vite problème, et en abandonnant l'extension de la politique dite « plus de maîtres que de classe », engagée en 2012. Celle-ci prévoit qu'un enseignant est affecté à une école pour intervenir en appui des enseignants dans les différentes classes ou dans certaines d'entre elles. C'était une demande des

syndicats. Il est très regrettable que son extension soit remise en cause alors même qu'elle n'a pas été évaluée.

Les évaluations seront le dernier sujet évoqué ici. Ainsi qu'il a été dit plus haut, le ministre les a beaucoup pratiquées comme DGESCO et l'a fait dans des conditions très discutables. Il a récidivé dès la rentrée 2017 en CP sans la concertation qui sied à ce genre de projet. À ce moment, les enseignants avaient préparé leurs propres évaluations. De vives contestations ont obligé le ministère à reculer : possibilité de faire les évaluations partiellement et d'en faire varier la durée, ce qui ne permet plus de les exploiter nationalement¹⁵. Les objections étaient de plusieurs sortes :

- une forme inadaptée parce que trop complexe pour des élèves tout juste arrivés en école élémentaire,
- sur le fond, il n'est pas possible, pour certains exercices, de comparer les résultats de l'élève à la moyenne, impossibilité d'aller au-delà de la réponse juste ou fautive et de comprendre le cheminement de l'élève,
- une fois de plus, comme en 2011, la finalité réelle des évaluations interroge. Officiellement, il s'agit d'aider les enseignants à adapter leurs pratiques et les inspecteurs, qui recevront les résultats anonymisés, à mieux accompagner les enseignants. Mais, comme en 2011, le même outil risque de servir aux évaluations dans la classe et au pilotage du système. But : à partir de résultats sur une partie très circonscrite du programme de grande section, mettre en cause la maternelle et ses programmes de 2015. On retrouve l'obsession du nouveau ministre : piloter par l'aval la maternelle en faisant de la grande section l'antichambre du CP avec « bachotage » des points évalués au CP.

15. Les commentaires qui suivent reprennent en partie des articles de *Libération* du 25 septembre 2017, du *Monde* du 27 septembre 2017.

UN ENTOURAGE TRÈS DROITIER

Les nominations intervenues depuis six mois sont très illustratives : elles penchent fortement à droite. C'est vrai du cabinet et de l'administration.

Le directeur de cabinet, Christophe Kerrero, est un agrégé de lettres devenu inspecteur, passé par l'académie de Créteil où il a travaillé avec Jean Michel Blanquer. Il a poursuivi au cabinet de Luc Chatel, de 2009 à 2012, alors que le ministre était DGESCO. Nommé à l'inspection générale en 2012, avant l'alternance, il l'a quittée pour la région Ile-de-France, passée à droite, en 2016. C'est un proche de Bruno Le Maire, lequel, lors de la primaire de la droite, mettait en cause, avec une virulence que l'on ne retrouvait pas chez ses concurrents, le collègue unique. Christophe Kerrero a écrit *Ecole, démocratie, société*, ouvrage dominé par une vision nostalgique et passéiste de l'école, avec force citations d'Hannah Arendt pour dire son opposition au pédagogisme et son goût pour l'autorité légitime du maître.

Le directeur adjoint, Raphael Muller, a aussi travaillé dans le cabinet Chatel et a été directeur de la communication et de la valorisation de l'ESSEC dirigée alors par Jean-Michel Blanquer.

L'autre filière est celle de François Baroin, ami d'enfance du ministre, et lui-même dirigeant important de la droite (selon les moments, député, ministre, maire de Troyes, premier ministre pressenti de Sarkozy en cas de victoire en 2017 et, à ce jour, président de l'association des maires de France). Christophe Pacohil et Perrine Dufoix sont des anciens des cabinets Baroin.

Le poids du ministre fait qu'il ne sera que peu contrôlé, à Matignon où une rectrice de droite, Marie Reynier, officie comme à l'Élysée où l'universitaire Thierry Coulhon est d'abord proposé à l'enseignement supérieur et à la recherche.

Dans l'administration, la démission du président du

conseil supérieur des programmes, Michel Lussault, qui avait été président d'université et directeur de l'institut français d'éducation, à la fin septembre, après qu'il eût subi l'ostracisme du nouveau pouvoir, marque un raidissement conservateur. La nomination de sa remplaçante, l'inspectrice générale de philosophie Souad Ayada, qui n'a pas exercé de responsabilités importantes dans sa carrière, semble indiquer un effacement relatif de cette instance. La vice-présidente Sylvie Plane en a tiré les conséquences en démissionnant début février. Les missions sur le baccalauréat de Pierre Mathiot, sur les mathématiques de Cédric Villani et de Charles Torrossian ou encore sur l'école maternelle de Boris Cyrulnik en témoignent. C'est aussi vrai de la création du conseil scientifique¹⁶.

Dans l'administration, le nouveau DGESCO, Jean-Marc Huart, est étroitement lié aux différentes équipes de droite. À l'origine enseignant, il a exercé ses premières fonctions administratives à Bordeaux sous l'autorité du recteur Patrick Gérard. Celui-ci, giscardien de longue date, a été nommé à de nombreux postes au ministère de l'éducation nationale, sans compter un passage à la tête du cabinet de la ministre de la justice Rachida Dati, avant d'être placé à la tête de l'ENA l'été dernier. Jean-Marc Huart a fait partie du cabinet de Xavier Darcos de 2007 à 2009 et en a été récompensé par une nomination à l'inspection générale.

La secrétaire général nouvellement nommée, Marie-Anne Lévêque, coordonne toutes les fonctions classiquement administratives. Ancienne conseillère des premiers ministres PS Lionel Jospin et Jean-Marc Ayrault, elle représente la seule concession d'importance à la «gauche» ou du moins à ce qui a prétendu l'être.

Relais en région de l'action ministérielle, les recteurs sont quasiment tous restés en place pendant neuf mois.

16. Voir sur le conseil scientifique l'article de B. Geay et de S. Johsua.

C'est concomitamment aux annonces sur le baccalauréat, en février 2018, qu'il a été procédé à un important mouvement. Celui-ci a surtout consisté à déplacer des recteurs et rectrices en place. Quelques anciens des cabinets de droite cohabitent avec ceux qui ont transité par des cabinets «socialistes» comme celui de Valls. D'autres sont moins visiblement engagés. Les nouveaux venus, peu nombreux, ne sont pas politiquement marqués, au moins publiquement. Certaines bizarreries peuvent être relevées – ainsi du maintien de deux rectrices au-delà de l'âge de la retraite dont l'une, marquée à droite et qui n'a dirigé que de petites académies, se trouve propulsée à la tête du rectorat Auvergne Rhône Alpes. Le «nouveau monde» a beaucoup de complaisances pour l'ancien...

En fait, Macron et Blanquer veulent appliquer à l'éducation nationale la réforme territoriale – soit la création, par une loi de 2015, de 13 grandes régions en métropole. Il s'agit de mettre en place de grandes entités, concurrentielles et éloignées des citoyens. Cela se conjugue au mieux avec l'Europe libérale. L'éducation nationale a gardé, à ce jour, l'essentiel de son organisation territoriale antérieure, soit des académies correspondant aux anciennes régions. D'autres ministères, par exemple celui chargé de la santé, qui pilote les agences régionales de santé, ou l'agriculture, se sont plus vite mis au diapason. Une fusion expérimentale entre Caen et Rouen préfigure la réforme en Normandie.

Ainsi, c'est une équipe solidement conservatrice, et même réactionnaire, qui s'est installée rue de Grenelle. Elle a un programme qu'il vaut mieux connaître, et entend le mener à bien.